



BP 864

78058 – SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Clayes



**Prédiagnostic écologique
et potentialité de zones humides
ZAC SAINT-MATHURIN à ALLONNE (60)**



ECOSYSTEMES

Prédiagnostic écologique et potentialité de zones humides ZAC SAINT-MATHURIN a ALLONNE (60)

Juin 2014

Cette a été réalisée par le bureau d'étude

ECOSYSTEMES

518, rue Saint-Fuscien

80090 AMIENS

Téléphone : 03 22 89 70 05

E-mail : ecosystemes@sfr.fr

Site internet : ecosystemes.info

Sous la Direction de

Jean-Jacques BIGNON

Ingénieur Ecologue

Table des matières

1	Objectif de l'étude.....	6
2	Localisation et description générale du site.....	6
3	Généralités sur les méthodes.....	6
4	Résultats sur la flore et la végétation.....	7
4.1	Description de la flore et de la végétation du lot 1.....	7
4.1.1	Un champ d'un seul tenant de culture céréalière et d'herbe pour environ 50% de la surface totale.....	7
4.1.2	Un petit bois planté suite à l'aménagement de la RD 1001 accompagné d'une haie; ...	8
4.1.3	Un fourré médioeuropéen sur sol fertile	8
4.1.4	Une frênaie érablière variante du Carpinion betuli (photo 4) ;	9
4.1.5	Une arrhénathéraie évoluant vers la friche	10
4.2	Description de la flore végétation du lot 2.....	11
4.2.1	Un champ d'un seul tenant de culture céréalière.....	11
4.2.2	Une arrhénathéraie évoluant vers la friche	11
4.2.3	Une frênaie érablière variante du Carpinion betuli	13
5	Identifier le caractère humide sur des critères bibliographiques et floristiques.....	17
5.1	Le lot 1	17
5.2	Le lot 2	19
6	Résultats sur la faune sur l'ensemble des lots	20
6.1	Insectes.....	20
6.2	Reptiles et batraciens.....	22
6.3	Oiseaux.....	22
6.4	Mammifères	23
6.4.1	Les mammifères hors chauves-souris	23
6.4.2	Les chauves-souris.....	23
7	Sensibilité écologique des deux lots.....	23
8	Contraintes par rapport aux espèces protégées.....	24
9	Conclusion	24

Table des cartes

Carte 1	– Localisation du site de projet.....	6
Carte 2	– Occupation du sol par la végétation.....	16
Carte 3	– Localisation de la zone de projet et de la zone à dominante humide (Vallée du Thérain).....	17
Carte 4	– Localisation de la faune et des secteurs de reproduction pour les oiseaux et d'estivage pour les chauves-souris.....	25
Carte 5	– Sensibilités des habitats des lots 1 et 2	26
Carte 6	– Localisation des zones hydromorphes.....	27
Carte 7	– Localisation des prises de vue	28

Table des photographies

Photo 1 – Lieu-dit « <i>Galaye</i> » – lot 1 – Occupation de l’espace par la culture – Vue vers le Sud-Ouest – Vue n°1	7
Photo 2 – Ambiance interne au petit boisement assez pauvre en plante herbacée – Vue n°2	8
Photo 3 – Fourré médioeuropéen sur sol fertile (à gauche) et petit bois planté le long de la RD 1001 (au centre) – Vue n°3	9
Photo 4 – Frênaie-érablière, variante anthropique des chênaie-charmaies du <i>Carpinion betuli</i> – Vue n°	9
Photo 5 – Composition du sous-bois avec Sceau de Salomon, Sureau noir et germination abondante d’Erable sycomore Vue n°5	10
Photo 6 - Ourlet nitrophile à Ortie dioïque et Grande bardane – Vue n°6	10
Photo 7 – Orge aux Vingt-Mines – Vue n°7	11
Photo 8 – Arrhénathéraie en bordure du chemin d’accès aux hangars – Vue n°8	11
Photo 9 – Surface régaliée où se développe une flore composite de la prairie et de la friche – Vue n°9	12
Photo 10 – Espace rudéral le long de l’A16 ave sur talus une floraison massive de Moutarde des champs – Vue n°10	12
Photo 11 – Le bosquet en contact de la frênaie située en contrebas du plateau contre l’autoroute A16 – Vue n°11	13
Photo 12 – Coupe récente de bois – Vue n°12	14
Photo 13 – Point du Bois des Marettes le long de la voie ferrée – Vue n°13	14
Photo 14 – Aspect du sous-bois du bosquet des Marettes – Vue n°14	15
Photo 15 – Début du vallon sous la ligne à haute tension montrant le début de la zone hydromorphe – Vue n°15	18
Photo 16 – Intérieur du vallon dominé par le Sureau noir et accompagné d’une végétation luxuriante pauvre – Vue n°16	18
Photo 17 – Femelle de Machaon dans la friche du lot n°2 – Vue n°17	20
Photo 18 – Une femelle Pic épeiche alimente la couvée (lot n°2) – Vue n°18	22

Table des tableaux

Tableau 1 – Liste des espèces végétales indicatrices de zones humides (selon l’arrêté du 24 juin 2008)	19
Tableau 2 – Liste des papillons diurnes observés	20

1 Objectif de l'étude

IRIS CONSEIL INFRA a confié au BE ECOSYSTEMES une étude faune-flore afin d'établir :

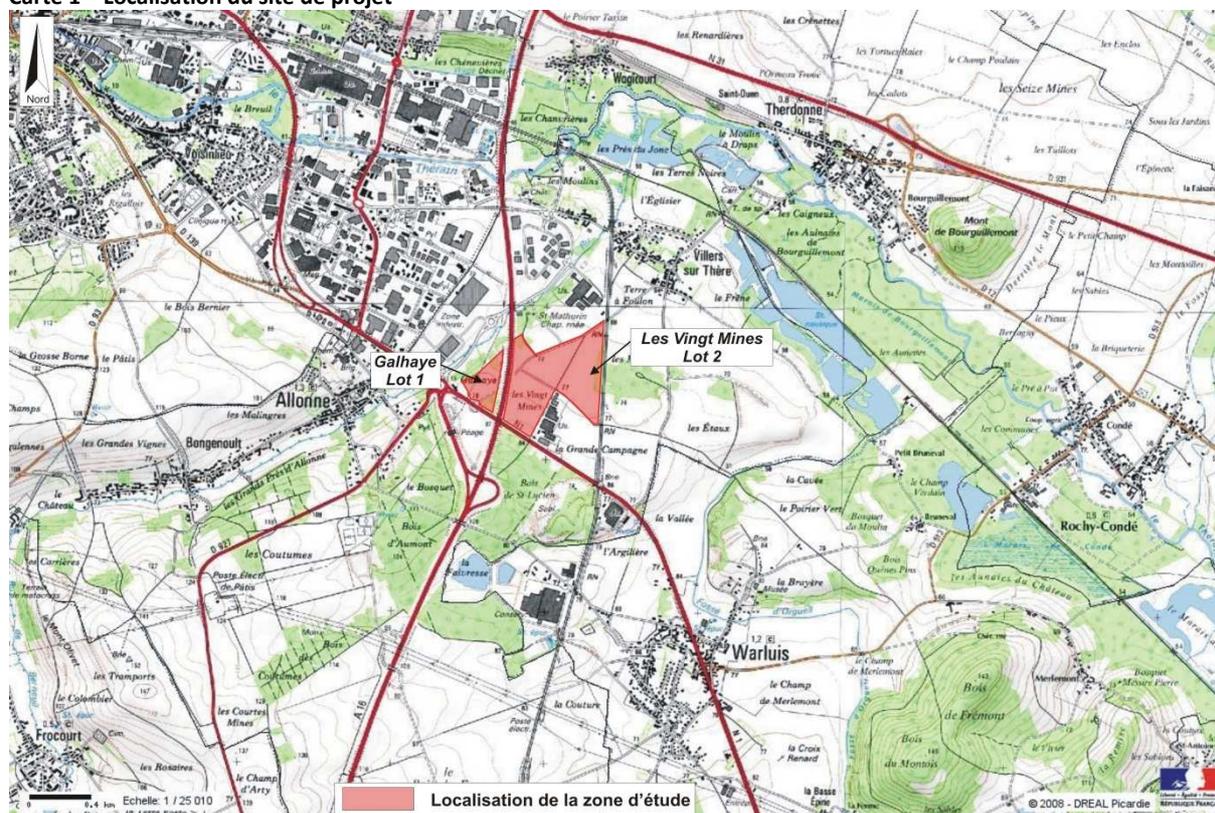
- Le pré diagnostic écologique de deux îlots ;
- La potentialité de zones humides de ces deux îlots.

en préalable d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) dite « *Saint-Mathurin* » sur le territoire de la commune d'Allonne dans le département de l'Oise.

2 Localisation et description générale du site

Le site, découpé en deux îlots par le passage de l'autoroute A16, se localise au Sud-est de l'agglomération de Beauvais (carte 1). La zone d'étude se situe sur les marges de zones d'activité artisanale et industrielle, dans un secteur agricole où les boisements persistent sous forme de petits bosquets. Le site, traversé par l'autoroute A16, est limitée (en partie) par la route départementale 1001 et la voie de chemin de fer Paris-Beauvais.

Carte 1 – Localisation du site de projet



Source - ECOSYSTEMES

3 Généralités sur les méthodes

Pour la flore et la faune (sauf les chauves-souris), les observations de terrain se sont déroulées le 15 mai 2014 par une journée ensoleillée avec passages nuageux. Le vent était compris entre 2 et 3^e Beaufort. La variation de température diurne fut comprise entre 15 et 18°C.

Pour les chauves-souris, les observations ont été réalisées, le même jour, à partir de 21 h (T = 14°C) jusqu'à 23h30 (9°C). Ciel dégagé et vent toujours faible. Les observations crépusculaires se sont faites aux jumelles en lisière des bois et ont été complétées simultanément au détecteur d'ultra-sons.

Pour les insectes, seuls les Odonates, les Orthoptères et les Lépidoptères Rhopalocères de la liste nationale des espèces protégées et des listes rouges, nationale et régionales ont fait l'objet d'observations.

La carte 7 montre la localisation des prises de vue.

4 Résultats sur la flore et la végétation

4.1 Description de la flore et de la végétation du lot 1

La végétation a été des principaux types d'habitats selon le code corine biotope et le code de l'Union Européenne EUR 15).

La carte de la végétation (carte 1) a été établie d'après les résultats des observations de terrain. Le lot 1 est composé par les végétations suivantes.

4.1.1 Un champ d'un seul tenant de culture céréalière et d'herbe pour environ 50% de la surface totale

Cette zone est limitée par la RD1001, un petit chemin agricole, un fourré et des boisements (photo 1).

Les cultures sont pauvres en plantes sauvages. Seules les plantes ayant échappées aux traitements persistent en périphérie des parcelles.

Photo 1 – Lieu-dit « Galaye » – lot 1 – Occupation de l'espace par la culture – Vue vers le Sud-Ouest – Vue n°1



Source – ECOSYSTEMES

4.1.2 Un petit bois planté suite à l'aménagement de la RD 1001 accompagné d'une haie;

Boisement planté de manière régulière avec :

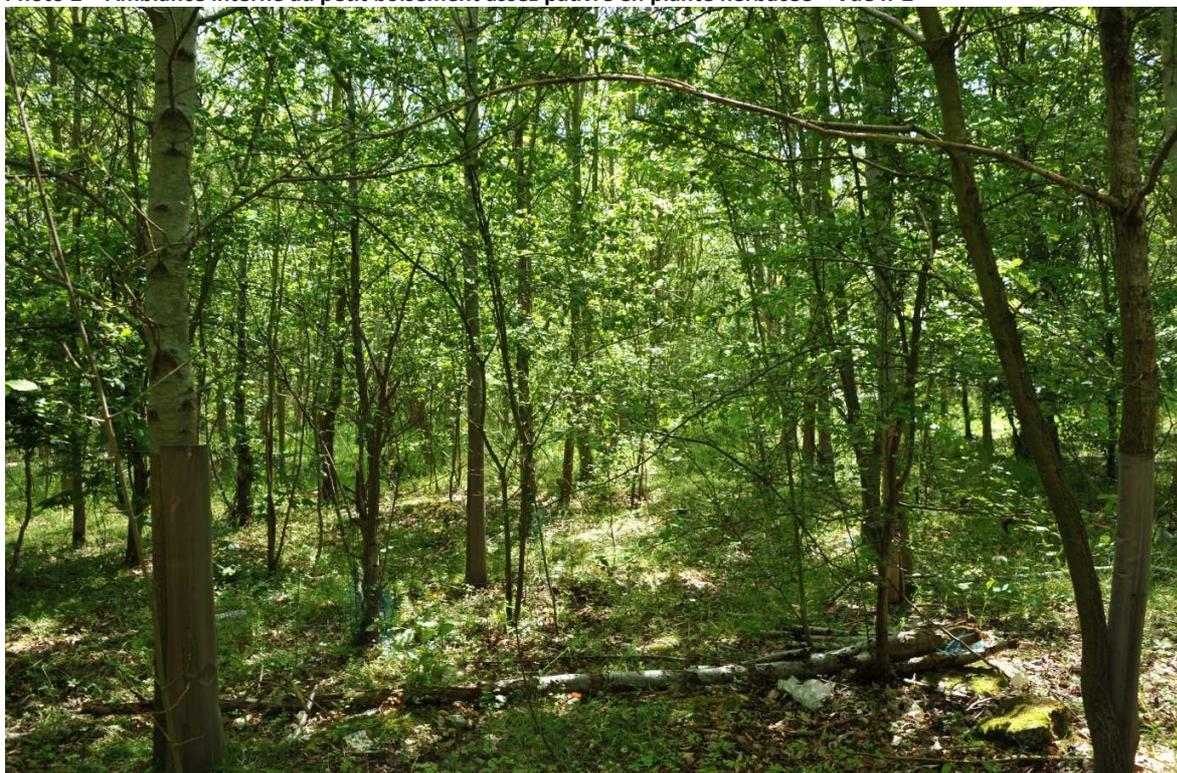
- les espèces arborescentes : Aulne blanc, Hêtre, Frêne élevé, Grisard, Chêne pédonculé, Merisier ;
- les espèces arbustives : Noisetier, Prunellier, Cornouiller sanguin, Noisetier.

La végétation montre un recouvrement au sol de 60% (photo 2) avec pour espèces principales : Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), Gaillet mou (*Galium mollugo*), Gléchome faux lierre (*Glechoma hederacea*)...

En bordure du chemin ce petit boisement est souligné par une double haie de deux cultivars, d'Erable champêtre (cv. *Acer campestre*) et de Noisetier (cv. *Coryllus avellana*).

Un ourlet le borde sur toute sa longueur et sur une largeur d'un mètre environ. Il se compose des plantes de prairie de friche et de champ cultivé : Origan vulgaire (*Origanum vulgare*), Euphorbe petit cyprès (*Euphorbia cyparissias*), Myosotis des champs (*Myosotis arvensis*), Véronique de Perse (*Veronica persica*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Berce sphondyle (*Heracleum sphondylium*),...

Photo 2 – Ambiance interne au petit boisement assez pauvre en plante herbacée – Vue n°2



Source – ECOSYSTEMES

4.1.3 Un fourré médioeuropéen sur sol fertile

Ce fourré qui longe l'autoroute A16 est consécutif aux travaux d'aménagement effectués en son temps (photo 3). Ce fourré est composé des espèces arbustives suivantes : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Buddleia de David (*Buddleja davidii*), Clématite (*Clematis vitalba*). Son ourlet, moins fourni que le précédent traduit un sol asphyxiant avec une texture permettant moins le ressuyage. Probablement un sol en mosaïque lié aux travaux routiers. Parmi les plantes herbacées : Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Armoise champêtre (*Artemisia campestris*), Laiche hérissée (*Carex hirta*), Cardère sylvestre (*Dipsacus fullonum*), Plantain des cerfs (*Plantago coronopus*).

Photo 3 – Fourré médioeuropéen sur sol fertile (à gauche) et petit bois planté le long de la RD 1001 (au centre) – Vue n°3



Source – ECOSYSTEMES

4.1.4 Une frênaie érablière variante du *Carpinion betuli* (photo 4) ;

Une frênaie érablière à Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) avec une strate arborescente pauvre : Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Merisier (*Prunus avium*) et Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) (photo 4). La strate arbustive avec un recouvrement de 40% de compose de : Troène (*Ligustrum vulgare*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Noisetier (*Corylus avellana*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et Erable plane (*Acer platanoides*). Les espèces herbacées sont : Adoxe moschatelline (*Adoxa moschatellina*), Sceau de Salomon (*Polygonatum multiflorum*) [photo 5], Gouet tacheté (*Arum maculatum*), Lierre (*Hedera helix*), Galéopsis tétrahit (*Galeopsis tetrahit*).

Photo 4 – Frênaie-érablière, variante anthropique des chênaie-charmaies du *Carpinion betuli* – Vue n°



Source - ECOSYSTEMES

Photo 5 – Composition du sous-bois avec Sceau de Salomon, Sureau noir et germination abondante d’Erable sycomore
Vue n°5



Source - ECOSYSTEMES

Un ourlet, en lisière, fragmentaire, dénaturé par les adventices et les rudérales conserve quelques caractéristiques : Alliaire pétiolée (*Alliaria petiolata*), Benoite urbaine (*Geum urbanum*), Brachypode des bois (*Brachypodium sylvatica*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et Gaillet grateron (*Galium aparine*).

L’ourlet sur une autre partie de boisement sur un sol plus frais, près de la RD1001, est composé de l’Ortie dioïque, de la Bardane (*Arctium lappa*), du Sureau noir (*Sambucus nigra*), de la Bryone dioïque (*Bryonia dioica*)... (Photo 6).

Photo 6 - Ourlet nitrophile à Ortie dioïque et Grande bardane – Vue n°6



Source - ECOSYSTEMES

4.1.5 Une arrhénathéraie évoluant vers la friche

Cette surface qui ceinture le petit boisement sera traitée dans le lot 2 car les espaces sont plus représentatifs.

4.2 Description de la flore végétation du lot 2

4.2.1 Un champ d'un seul tenant de culture céréalière

Les principales espèces cultivées sont le pois, le blé, le maïs, l'orge (photo 7). Ces espaces sont pauvres en espèces végétales sauvages.

Photo 7 – Orge aux Vingt-Mines – Vue n°7



Source - ECOSYSTEMES

4.2.2 Une arrhénathéraie évoluant vers la friche

Elle est localisée dans la zone en bordure d'autoroute et accolée au boisement (photo 8).

La composition floristique est : Fromental (*Arrhenatherum elatius*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Gaillet mou (*Galium mollugo*), Berce sphondyle (*Heracleum sphondylium*), Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), Scorzonère d'été (*Scorzonera solstitialis*)... Les ourlets en bordure de bosquets se composent en plus des plantes suivantes : Cerfeuil sauvage (*Anthriscus sylvestris*), Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*)...

Photo 8 – Arrhénathéraie en bordure du chemin d'accès aux hangars – Vue n°8



Source - ECOSYSTEMES

Cette arrhénathéraie est dégradée par des apports de terre et de cailloux qui une fois régaliée a donné un sol asphyxiant retenant l'eau en surface. La nouvelle végétation en place rappelle plus la prairie pâturée plus ou moins enfrichée avec pour espèces : Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), Epilobe à quatre angles (*Epilobium tetragonum* subsp. *lamyji*), Rumex crépu (*Rumex crispus*), Géranium des Pyrénées (*Geranium pyrenaicum*)...

Photo 9 – Surface régaliée où se développe une flore composite de la prairie et de la friche – Vue n°9



Source - ECOSYSTEMES

Sur les zones dernièrement régaliées, tassées ou sur les talus (photo 10), se développent une flore des friches avec : Chardon des champs (*Cirsium arvense*), Picris fausse épervière (*Picris hieracioides*), Laiteron rude (*Sonchus asper*), Moutarde des champs (*Sinapis arvensis*), Trèfle rampant (*Trifolium repens*), Brome stérile (*Bromus sterilis*), Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), Plantain majeur (*Plantago major*), Matricaire sans rayon (*Matricaria discoidea*), Armoise vulgaire (*Artemisia vulgaris*), Carotte sauvage (*Daucus carota*)...

Photo 10 – Espace rudéral le long de l'A16 ave sur talus une floraison massive de Moutarde des champs – Vue n°10



Source – ECOSYSTEMES

Cette friche est couverte par des petits bosquets reliés entre eux. Ils sont essentiellement formés par les espèces suivantes : Charme (*Carpinus betulus*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*)... Des ronciers (*Rubus* sp.) se développent sur les ourlets matures, recouvert parfois de Clématite (*Clematis vitalba*). Ce bosquet correspond à l'évolution naturelle de l'arrhénathéraie vers le bois dans des conditions anthropiques (photo 11).

Photo 11 – Le bosquet en contact de la frênaie située en contrebas du plateau contre l'autoroute A16 – Vue n°11



Source – ECOSYSTEMES

4.2.3 Une frênaie érablière variante du Carpinion betuli

Deux parties boisées couvrent de petites surfaces en périphérie de la zone de projet. Elles appartiennent au même type de boisement mais avec une plus forte rudéralisation, pour le secteur en bordure de la voie ferrée.

4.2.3.1 Zone boisée près de l'autoroute A16

Cette partie fait suite au boisement du lot 1. Le passage de l'A16 a jadis séparé le bois en deux parties. Les remblais effectués ont déstructuré le sol forestier qui accueillait jadis les plantes caractéristiques de la Chênaie-Charmaie. Aujourd'hui, les nouvelles conditions topographiques concentrent les eaux dans la partie basse où se développent des plantes plutôt mésohygrophiles eutrophes dont les deux plus abondantes sont : la Circée de Paris (*Circaea lutetiana*) et la Ronce bleuâtre (*Rubus caesius*). Sur les talus du chemin d'accès persiste la Fougère mâle (*Dryopteris filix mas*).

La strate arborescente est semblable au boisement du lot 1 avec en addition le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudacacia*), le Charme (*Carpinus betulus*) et une espèce exotique, le Marronnier (*Aesculus hippocastanum*).

Enfin, ce boisement a été exploité récemment sur une petite surface (photo 12). La réponse de la végétation n'a pas été observée.

Photo 12 – Coupe récente de bois – Vue n°12



Source – ECOSYSTEMES

4.2.3.2 Bosquet des Marettes

Ce bosquet linéaire correspond à l'extrémité du « *bois des Marettes* » tronquée par le passage de la voie ferrée (photo 13). Le boisement diffère des autres boisements par la plantation de Robinier (*Robinia pseudacacia*), un arbre qui traduit la modification du bois par les activités humaines et un petit arbre spontané l'Orme champêtre (*Ulmus minor*) (photo 13).

Photo 13 – Point du Bois des Marettes le long de la voie ferrée – Vue n°13



Source – ECOSYSTEMES

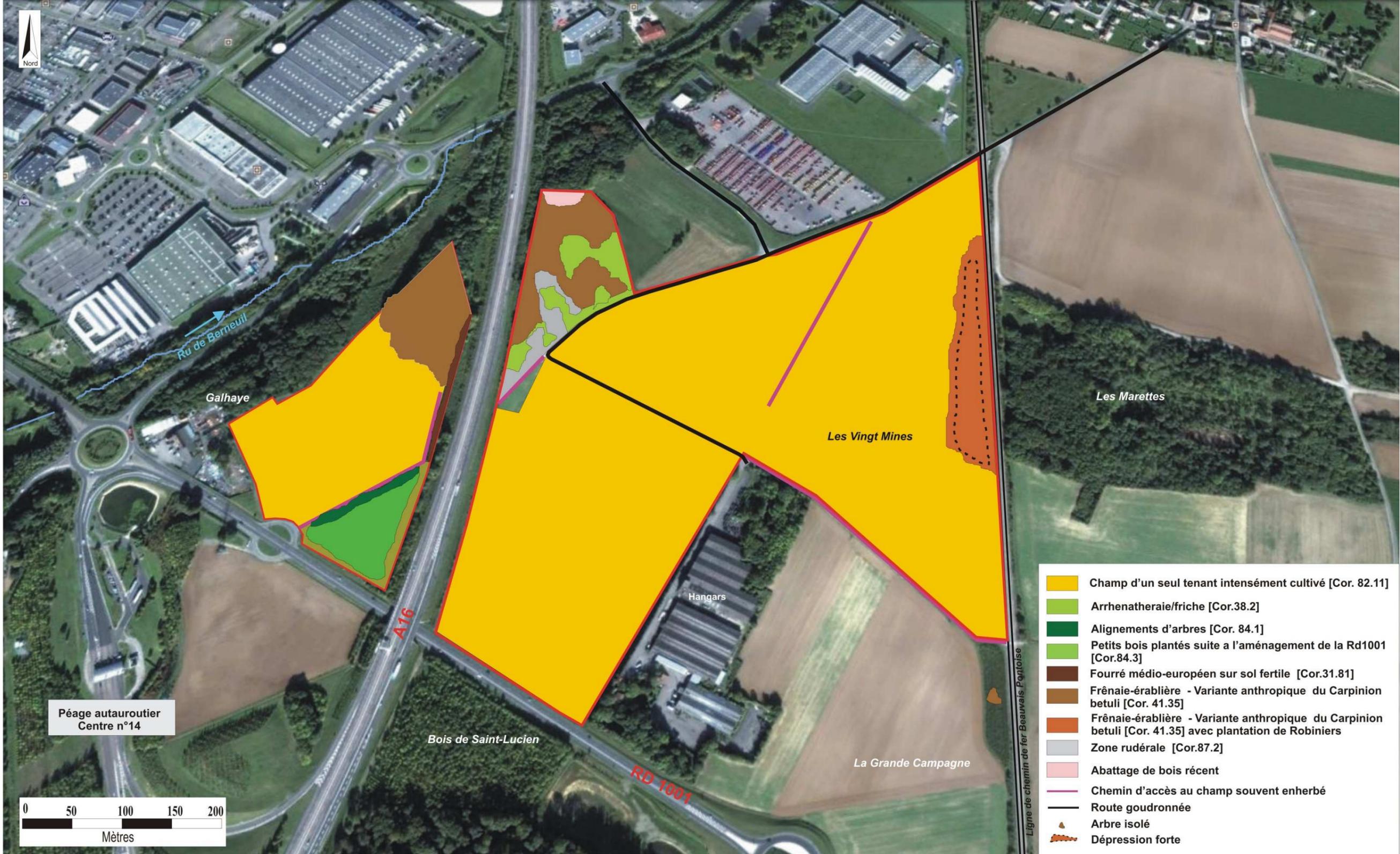
Le sous-bois est moins riche et marqué d'une forte couverture de Gaillet grateron (*Galium aparine*). Des plantes de la chênaie-charmaie subsiste encore avec : Millet diffus (*Milium effusum*), Anémone sylvie (*Anemone nemorosa*), Moehringie à trois nervures (*Moehringia trinervia*).

Photo 14 – Aspect du sous-bois du bosquet des Marettes – Vue n°14



Source – ECOSYSTEMES

Carte 2 – Occupation du sol par la végétation



Source - ECOSYSTEMES

5 Identifier le caractère humide sur des critères bibliographiques et floristiques

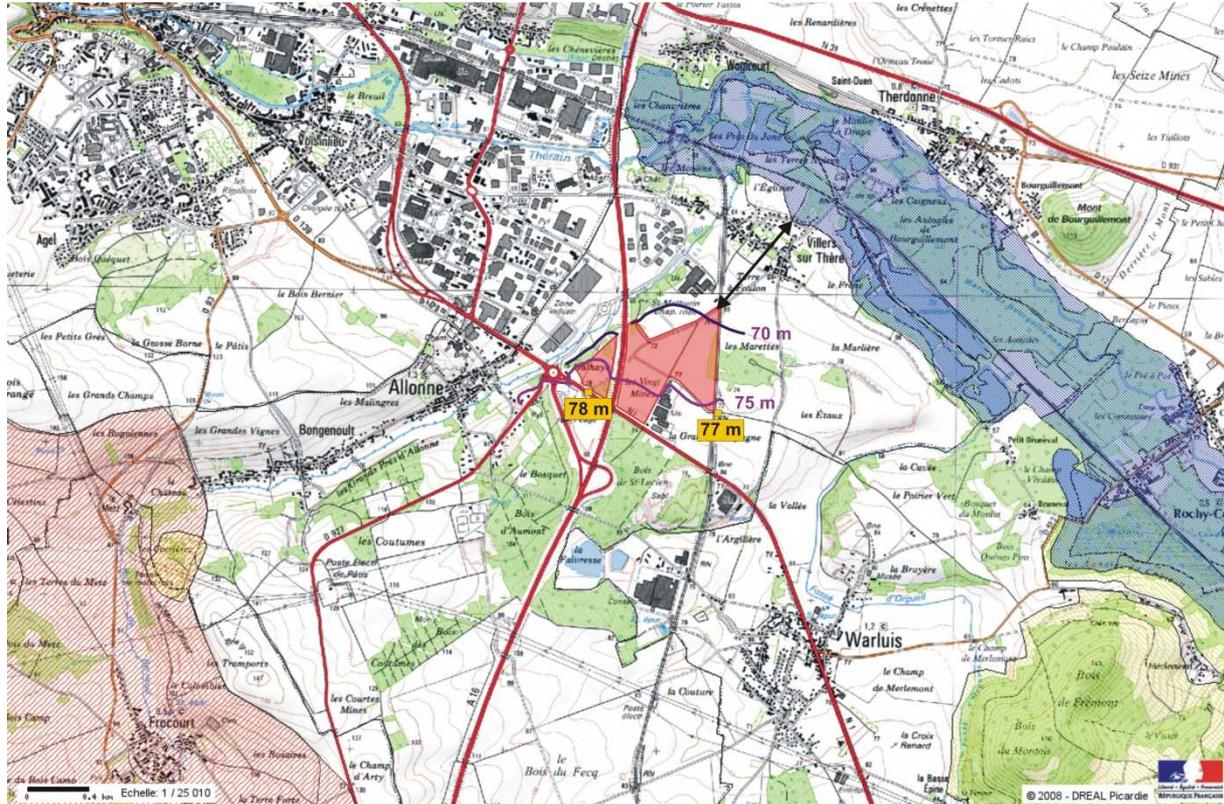
La base de données cartographique CARMEN de la DREAL Picardie ne mentionne pas de zone à dominante humide dans les lots 1 et 2. La zone la plus proche est la vallée du Thérain à moins d'un km du périmètre le plus proche (carte 3).

Les observations de terrain corroborent l'interprétation de la DREAL, à grande échelle. En effet, les deux lots se situent entre les cotes topographiques 78 m (pour la plus élevée) à 69 m pour la moins élevée.

Les deux lots se situent sur un plateau dominant la vallée du Thérain au Nord-est et la vallée de Berneuil au Nord-ouest.

Cependant, la périphérie de la lisière forestière montre une zone à dominante humide.

Carte 3 – Localisation de la zone de projet et de la zone à dominante humide (Vallée du Thérain)



Source – ECOSYSTEMES – d'après DREAL PICARDIE Base de données CARMEN

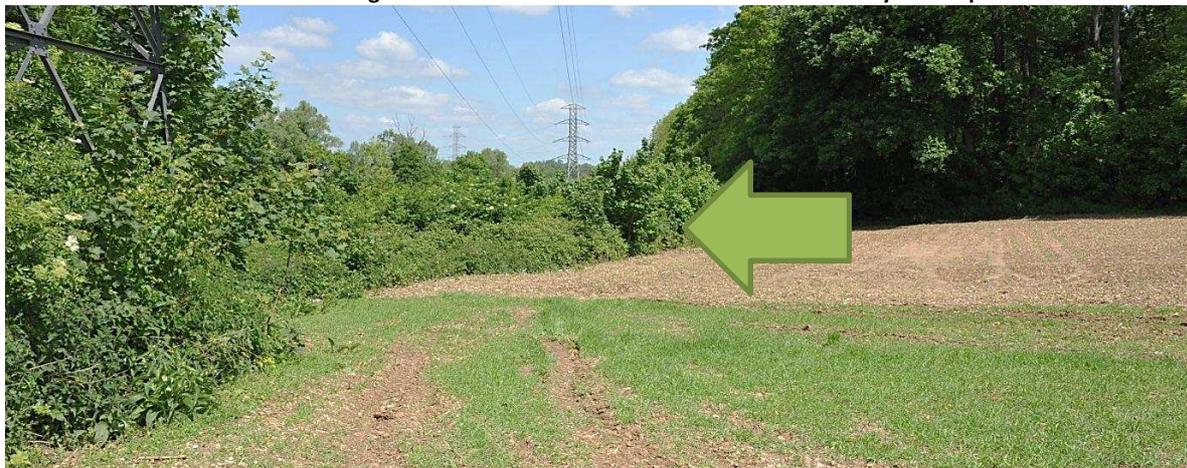
5.1 Le lot 1

Le lot 1 le plus proche de la vallée de Berneuil accuse une légère pente Sud-ouest-Nord-est. L'isohypse 75 coupe ouest en est le lot 1. A partir de cette ligne, la pente est un peu plus importante drainant ainsi le sol des cultures vers la vallée de Berneuil en s'alignant sur l'espace de dégagement de la ligne électrique à haute tension. Ce micro vallon qui prend naissance en limite du secteur peut être assimilé à une zone humide où les caractéristiques hydromorphiques sont présentes. La végétation luxuriante présente est la suivante (photo 15).

En bordure de la Frênaie-Erablière, coté versant (hors limite du lot 1) se développe un ourlet de demi-ombre à Cardère poilue (*Stachyo-sylvaticae-Dipsacetum pilosi*) [Cor. 37.72] composée de la flore suivante : Epiaire des bois (*Stachys sylvatica*), Cardère poilue (*Dipsacus pilosus*), Liseron des haies (*Calystegia sepium*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Houblon (*Humulus lupulus*), Ortie

dioïque (*Urtica dioica*), Ronce bleuâtre (*Rubus caesius*)... Cet ourlet caractérise une lisière hygrophile hors site.

Photo 15 – Début du vallon sous la ligne à haute tension montrant le début de la zone hydromorphe – Vue n°15



Source – ECOSYSTEMES

En bordure de la lisière s'étend une végétation de type Cariçaie/mégaphorbiaie à Consoude officinale sur laquelle se développe une strate arbustive dominée par le Sureau noir (*Sambucus nigra*). Un sol eutrophe engendré par les coupes successives liées à l'entretien des végétaux sous la ligne électrique a permis l'installation de nombreuses plantes hygrophiles à caractère plus ou moins eutrophe.

La composition floristique de cette végétation assimilée à un fourré se compose des espèces suivantes (photo 16) :

- Espèces arbustives : Sureau noir (*Sambucus nigra*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
- Espèces herbacées : Consoude officinale (*Symphytum officinale*), Ronce bleuâtre (*Rubus caesius*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Gaillet grateron (*Galium aparine*), Laiche des marais (*Carex acutiformis*)
- Les lianes suivantes : Houblon (*Humulus lupulus*), Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*), Clématite (*Clematis vitalba*).

Photo 16 – Intérieur du vallon dominé par le Sureau noir et accompagné d'une végétation luxuriante pauvre – Vue n°16



Source – ECOSYSTEMES

Onze espèces sont des indicatrices de zones humides (tableau 1).

Tableau 1 – Liste des espèces végétales indicatrices de zones humides (selon l'arrêté du 24 juin 2008)

CODE FVF	Espèce végétale	Localisation
87560	<i>Calystegia sepium</i>	Un peu partout dans les endroits frais
88318	<i>Carex acutiformis</i>	Sous la ligne électrique à haute tension
95154	<i>Dipsacus pilosus</i>	Sous la ligne électrique à haute tension
103031	<i>Humulus lupulus</i>	Sous la ligne électrique à haute tension
117201	<i>Ranunculus repens</i>	Sous la ligne électrique à haute tension
117774	<i>Ribes rubrum</i>	Sous la ligne électrique à haute tension
118993	<i>Rubus caesius</i>	Un peu partout dans les endroits frais
119585	<i>Rumex sanguineus</i>	Un peu partout dans les endroits frais
119991	<i>Salix cinerea</i>	Sous la ligne électrique à haute tension
124034	<i>Solanum dulcamara</i>	Sous la ligne électrique à haute tension
125355	<i>Symphytum officinale</i>	Sous la ligne électrique à haute tension

En phytosociologie, *Calystegia sepium* fait partie des plantes caractéristiques définissant des habitats humides. C'est une espèce ubiquiste qui se développe dans beaucoup de substrat y compris les substrats non humide. Elle se rencontre souvent dans les haies en contexte mésohyrophile. Elle se situe un peu partout dans haies des lots 1 et 2, en lisière de boisement et bien évidemment sous la ligne électrique en compagnie d'autres plantes caractéristiques de ces lieux : Laîche des marais (*Carex acutiformis*), Cardère velue (*Dipsacus pilosus*), Houblon (*Humulus lupulus*), Groseillier (*Ribes rubrum*) Ronce bleuâtre (*Rubus caesius*), Patience sang de dragon (*Rumex sanguineus*) Consoude officinale (*Symphytum officinal*), Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*) et l'arbuste Saule cendré (*Salix cinerea*). Toutes ces plantes se concentrent sous la ligne électrique, en dehors de la zone de projet et ne se retrouve pas ailleurs. *Rubus caesius* se retrouvent dans les endroits frais des boisements notamment en compagnie de Circée de Paris (*Circaea lutetiana*).

Les habitats identifiés comme caractérisant des zones humides sont :

- Fourrés médio-européens sur sol fertile [Cor. 31.81]
- Frange des bords boisés ombragés - Ourlet à cardère poilue [Cor. 37.72]
- Frênaies mixtes atlantiques à jacinthe [Cor.41.35]

Ces milieux ont été définis précédemment.

5.2 Le lot 2

Cette partie est très peu marquée par des sols hydromorphes. Seule la pointe du bois (adossé au talus de l'A16), qui est d'ailleurs à l'extérieur de la zone de projet est plus humide en raison d'une topographie plus basse, recevant à la fois les eaux de ruissellement du plateau et celles du talus autoroutier (carte 3). Cette frênaie-érablière est, au plus près du talus autoroutier, marquée par la présence de la Circée de Paris (*Circaea lutetiana*) [non présente dans le lot 1] et la Ronce bleuâtre (*Rubus caesius*).

6 Résultats sur la faune sur l'ensemble des lots

Compte tenu de la mobilité de la faune, l'interprétation des résultats sur la faune a été rédigée simultanément pour les deux lots.

6.1 Insectes

Les insectes observés sont pour la plupart des espèces banales. Les champs cultivés accueillent très peu d'espèces patrimoniales et les insectes viennent principalement des abords périphériques. Les plantes hôtes n'existent pas parmi les adventices des cultures. Des espèces nationales susceptibles de se développer, il n'y en a pas. Toute comme celles qui figurent sur la liste rouge nationale et les listes rouges régionales. En revanche les boisements peuvent accueillir de nombreuses espèces : nombreux papillons de nuit (Noctuelles, Géomètres) xylophages (Capricornes, Diptères, Hyménoptères). Les essences les plus favorables sont les chênes, les hêtres, certains résineux (ici absents). Les moins favorables sont les érables. C'est cette espèce qui domine les boisements à faible naturalité.

Les lépidoptères diurnes

Les Lépidoptères diurnes observés sont reportés dans le tableau 2.

Tableau 2 – Liste des papillons diurnes observés

Famille	Nom linnéen	Nom vernaculaire
Pieridae	<i>Anthocaris cardamines</i>	Aurore
Pieridae	<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet
Piéridae	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave
Papilionidae	<i>Papilio machaon</i>	Machaon (photo 17)
Nymphalidae	<i>Aglais urticae</i>	Vanesse de l'Ortie
Nymphalidae	<i>Inachis io</i>	Paon du jour
Nymphalidae	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain
Nymphalidae	<i>Parage aegeria tircis</i>	Tircis
Lycaenidae	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun
Lycaenidae	<i>Callophrys rubi</i>	Argus vert

Source –ECOSYSTEMES

Photo 17 – Femelle de Machaon dans la friche du lot n°2 – Vue n°17



Source –ECOSYSTEMES

Une dizaine d'espèces peu représentatives des habitats. Sans pouvoir tous les citer, bien d'autres espèces peuvent peupler les boisements et les friches. La présence de nombreux boisements périphériques augmentent aussi la diversité des papillons au niveau du site par effet de synergie.

Les Orthoptères

La période d'investigation n'est pas favorable à l'observation des orthoptères. Il peut être attendu néanmoins les espèces communes suivantes :

Criquets

- Criquet des pâtures (*Chorthippus parallelus*) dans les espaces herbacés ;
- Gomphocère roux (*Gomphocerippus rufus*) en lisière des boisements) ;
- Phanéroptère prote faux (*Phaneroptera falcata*) ;
- Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*) ;
- ...

Sauterelles

- Decticelle cendrée (*Pholidoptera griseoptera*) ;
- Sauterelle verte (*Tettogonia viridissima*) ;
- Leptophye ponctuée (*Leptophyes punctata*)
- ...

Les odonates

Il n'a pas été observé d'habitats humides susceptibles aux odonates de se reproduire.

Il n'a pas été vu d'Odonates le jour des observations. Mais leur présence est inévitable. La petite zone humide sous la ligne électrique en contact avec la vallée du Ru de Berneuil, elle-même en contact avec la Vallée du Thérain doit accueillir des Odonates. Les espèces attendues en lisière des boisements et des haies

- Agrion porte cyathe (*Enallagma cyathigerum*) ;
- Platycnémis à large patte (*Platycnemis pennipes*) ;
- Agrion jovencelle (*Coenagrion puella*) ;
- ...

Parmi les Odonates, les grands voiliers peuvent se déplacer en dehors de leur biotope favori. Leur importance est d'autant plus grande que des espaces d'eau libre existent. La vallée du Thérain mais aussi le bassin de rétention des eaux au niveau du grand carrefour,...

- Libellule déprimée (*Libellula depressa*) ;
- Cordulégastre annelé (*Cordulegaster annulatus*) ;
- Aeshne mixte (*Aeshna mixta*) ;
- ...

Les lisières sont surtout les secteurs favorables à la recherche de nourriture. Donc, les odonates ne seront présents que pour des raisons trophiques et non pour des raisons de reproduction.

La pointe du « bois des Marettes » plus riche en Robiniers est probablement moins riche que les autres boisements.

Les insectes sont plus abondants coté zone rudérale, arrhénathéraie, bosquet et boisement. Cette zone riche en fleurs attire des espèces d'insectes plutôt banales corrélées à la naturalité des habitats. Les habitats ayant une faible naturalité ne permettent pas aux espèces dites « patrimoniales » de s'installer. Cette entomofaune joue un rôle important dans la fécondation des fleurs entomogames. Les principaux agents sont les apoïdes, certaines mouches, les guêpes et une partie des coléoptères.

6.2 Reptiles et batraciens

Batraciens et reptiles n'ont pas été observés. Cependant, le caractère frais des boisements peu accueillir le Crapaud commun (*Bufo bufo*) une espèce commune en Picardie. L'exploitation de la base de données de Picardie Nature signale la présence de la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) dans la Vallée du Thérain. Il se pourrait, avec une faible probabilité que celle-ci remonte la vallée du ru de Berneuil tout au moins dans sa partie aval. Sa présence dans la partie humide sous la ligne électrique à haute tension est en revanche peu probable. Quant aux habitats du lot 1, sa présence en l'état des habitats, ne saurait l'accueillir.

La présence de reptile n'a pas été démontrée. Il n'y a pas de lisière orientée au sud, habitat privilégié des reptiles. Leur présence sur le site est peu probable. En revanche, l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) à une forte probabilité de présence dans les boisements et les haies. Quant à la zone rudérale, elle pourrait accueillir le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) assez thermophile.

6.3 Oiseaux

Tous les habitats sont favorables aux oiseaux.

Dans la zone 1, les champs cultivés, espaces ouverts, accueillent un peuplement d'oiseaux caractéristiques. Aucun n'a été vu nicheur. La surface cultivée est surtout utilisée par les oiseaux qui nichent en périphérie et par d'autres oiseaux en transit. Elle sert essentiellement au gagnage. Elle joue donc un rôle important dans la stabilité des oiseaux nichant en périphérie.

Le grand boisement assure la nidification de nombreux oiseaux : Pigeon ramier, Etourneau sansonnet, Pic vert, Pic épeiche (photo 18). Les autres espèces contactées pourraient aussi nicher : Pouillot véloce, Coucou gris, Verdier d'Europe, Corneille noire. La nidification de rapaces (Autour des Palombes, Epervier d'Europe, Faucon crécerelle) est possible sur le plateau notamment au « Bois des Marettes », plus isolé des activités humaines. Cependant, la pointe du bois n'est pas suffisante pour apporter la quiétude de reproduction de ces oiseaux.

Photo 18 – Une femelle Pic épeiche alimente la couvée (lot n°2) – Vue n°18



Source –ECOSYSTEMES

Les champs cultivés du mot 2 forment des espaces plus vastes en continuité avec le reste du plateau. Les oiseaux sont plus nombreux et l'Alouette des champs est nicheuse.

Ces espaces en été, après la moisson et au cours de l'hiver attirent de nombreux oiseaux notamment les corvidés et les columbidés. Ils forment des troupes de plusieurs dizaines d'individus : Corneille noire, Pigeon ramier, Goélands, Mouette rieuse, puis Etourneau sansonnet, Tourterelle turque et quelques passereaux, Pinson des arbres, Pipit farlouse, Linotte mélodieuse... Ces grands espaces servent au gagnage pour les oiseaux des habitats périphériques mais aussi pour ceux provenant de la vallée du Thérain.

Le petit boisement en bordure de la RD 1001 assure la nidification de la Pie variable, du Pigeon ramier et de la Mésange charbonnière.

La friche associée aux bosquets (lot n°2) assure aussi une ressource trophique très importante et une zone de nidification pour la Fauvette à tête noire et l'Hypolaïs polyglotte.

Hormis, les espèces chassables toutes les espèces d'oiseaux sont protégées.

6.4 Mammifères

6.4.1 Les mammifères hors chauves-souris

Les observations ont montré la présence de Campagnols dans le petit bois aménagé. De nombreux autres micromammifères peuvent se développer : Musaraignes, mulots mais aussi de petits mustélidés : Belette, fouine et Hermine.

Le Lapin de Garenne est présent en lisière de bois à « Galaye ». Le Lièvre n'a pas été contacté mais il doit probablement occuper l'espace surtout au niveau du lot2.

Le Renard roux (*Vulpes vulpes*) est présent partout.

Parmi les grands mammifères, seul le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) est mis en évidence. Une remise a été observée dans la partie humide sous la ligne à haute tension. Ensuite une moquette a été observée au « Bois des Marettes ».

Il n'a pas été vu de passages de grands animaux sur tout le secteur, vraisemblablement en raison de la présence de l'autoroute jouant le rôle de barrière à ce niveau.

D'autres animaux sont susceptibles de vivre ou d'occuper en partie l'espace. Ce sont : la Fouine, le Blaireau et le Hérisson.

Il n'a pas été relevé d'espèces protégées. Cependant, la forte probabilité de présence du Hérisson amène à le prendre en compte.

6.4.2 Les chauves-souris

Les observations sur les chauves-souris ont permis de mettre en évidence deux espèces. La première, la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et la seconde le Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*). Ce dernier, assez commun en Picardie a été contacté faiblement dans la partie du lot 1 sous la ligne électrique en lisière des boisements. En revanche, la Pipistrelle commune a été contactée à plusieurs reprises au niveau de toutes les lisières. Elle semble moins présente au niveau de la pointe du « Bois des Marettes ».

La base de données « clicnat » signale une diversité importante sur le territoire de la commune d'Allonne avec plus de 13 espèces de chauves-souris (Murins, Oreillard, Pipistrelles, Sérotine et Noctule).

Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées et figure sur les listes de la Directive Habitats.

7 Sensibilité écologique des deux lots

La carte 4 montre l'espace majeur de reproduction des oiseaux et des chauves-souris. Les boisements sont les sites majeurs de reproduction pour l'ensemble des oiseaux.

Les boisements sur site et en périphérie ont aussi une forte probabilité d'accueillir des chauves-souris tout au moins au cours de l'estivation. Ce sont les secteurs les plus riches en biodiversité.

La carte 5 montre la sensibilité écologique des habitats.

Trois niveaux de sensibilité ont été retenus pour évaluer la sensibilité écologique des habitats :

- **faible** (vert) ou une diversité est faible avec une forte activité humaine, faible lieu de reproduction pour la faune, et faible expression par la végétation ;
- **modérée** (orange) ou une diversité s'exprime mais reste banale liée à un manque de naturalité des habitats, lieux de reproduction des animaux (intérêt plus écologique que floristique) ; végétation peu diversifiée et banale
- **fort** (rouge) ou une diversité forte liée à un contexte de boisement résiduel riche pour la nidification des oiseaux et important pour l'estivation des chauves-souris ; végétation diversifiée.

8 Contraintes par rapport aux espèces protégées

La destruction d'habitats d'espèce protégée peut entraîner une contrainte de fournir un dossier de demande de dérogation pour destruction d'individus, déplacement d'espèces et destruction/altération d'habitats d'espèces au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement.

9 Conclusion

Les **champs cultivés représentent une faible sensibilité écologique** traduite par une **flore pauvre**, des **habitats peu structurés**, une **faune pauvre** et un **faible secteur de reproduction pour la faune**

Les **boisements sont les secteurs les plus diversifiés** assurant une **biodiversité végétale modérée**, une **zone de reproduction majeure** avec des **habitats végétaux variés même s'ils sont fortement anthropisés**.

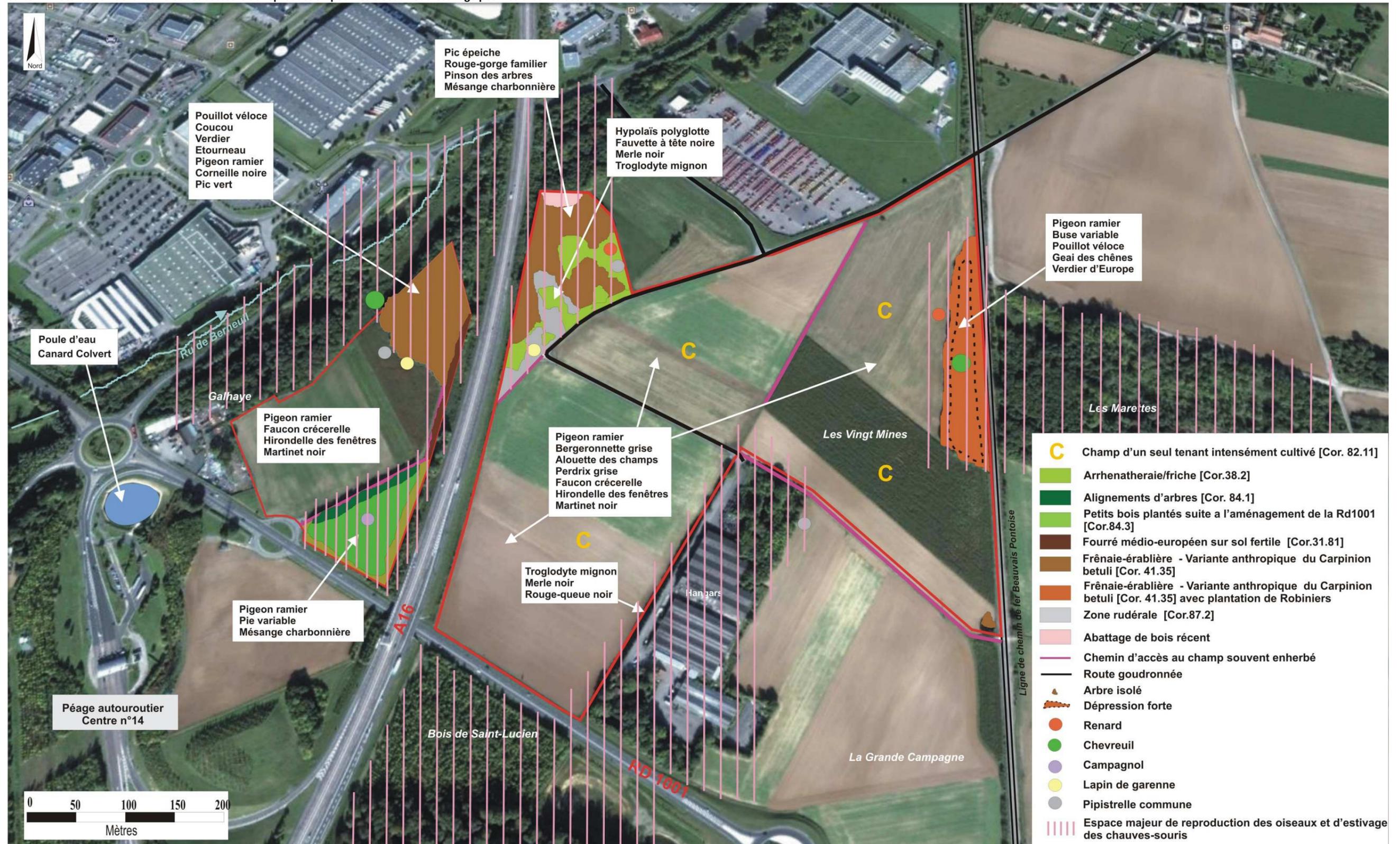
Plusieurs espèces protégées existent pour les oiseaux et les mammifères (forte probabilité).

Il n'y a ni espèces végétales, ni insectes protégées.

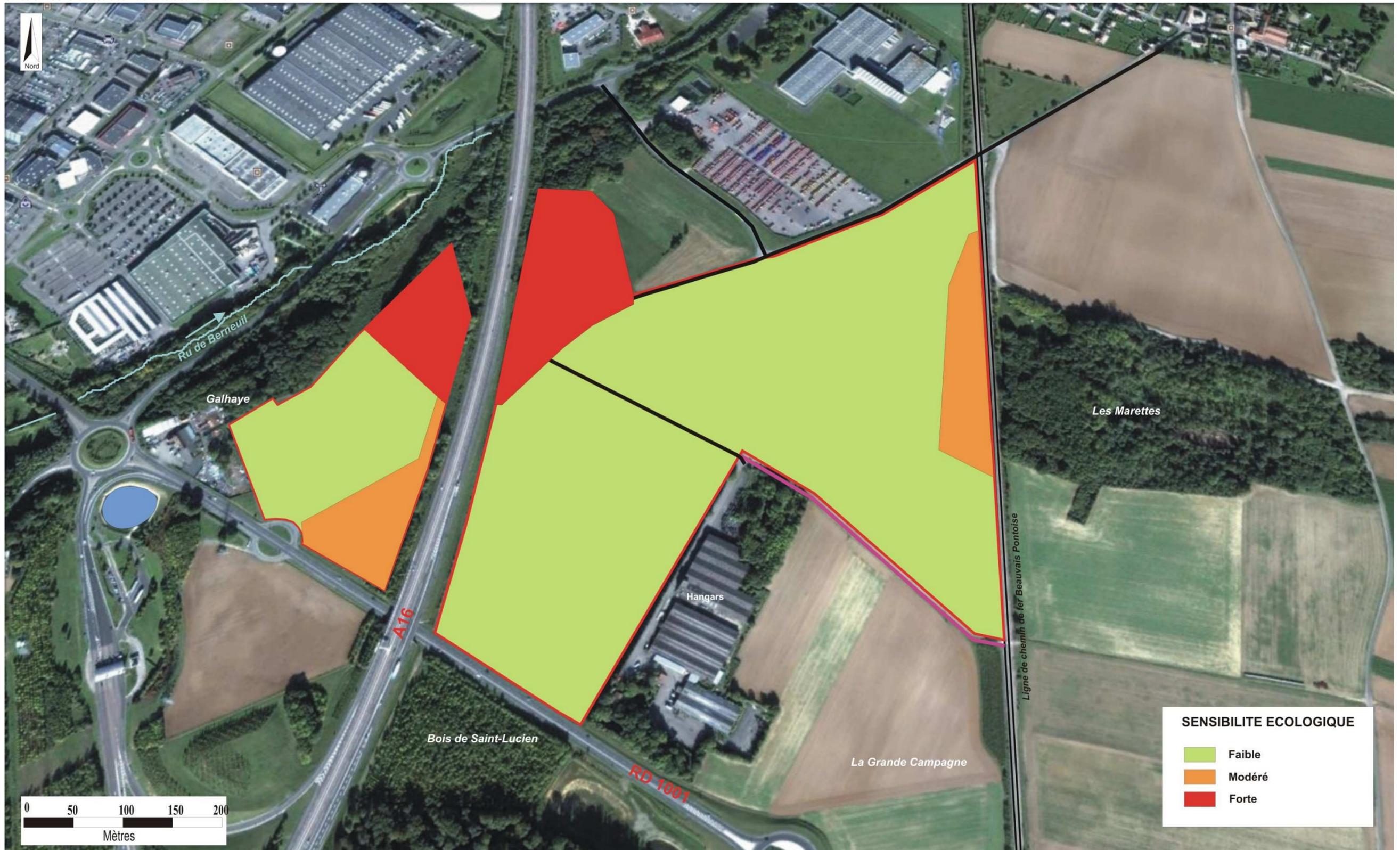
Un **aménagement réfléchi de la ZAC**, en **préservant une partie de ces boisements** et avec la **reconstruction de haies composées d'espèces indigènes** pourraient apporter un **impact positif** à l'ensemble de la zone.

Il existe des zones à dominante humide identifiées dans la zone de projet et en périphérie. Elles sont limitées aux boisements qui ont perdu une forte naturalité par diminution des espèces caractéristiques et par progression des espèces nitrophiles.

Carte 4 – Localisation de la faune et des secteurs de reproduction pour les oiseaux et d'estivage pour les chauves-souris

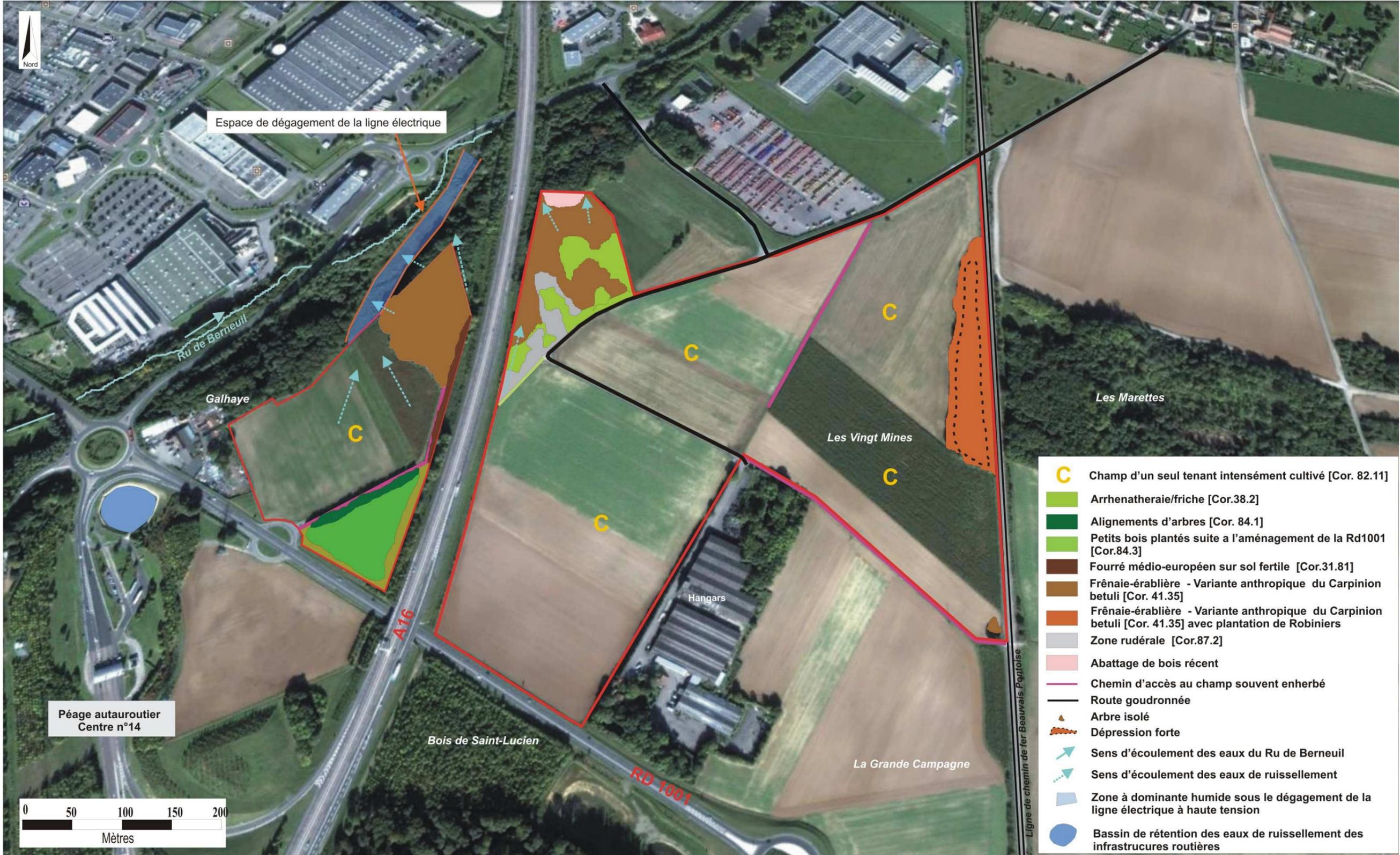


Carte 5 – Sensibilités des habitats des lots 1 et 2



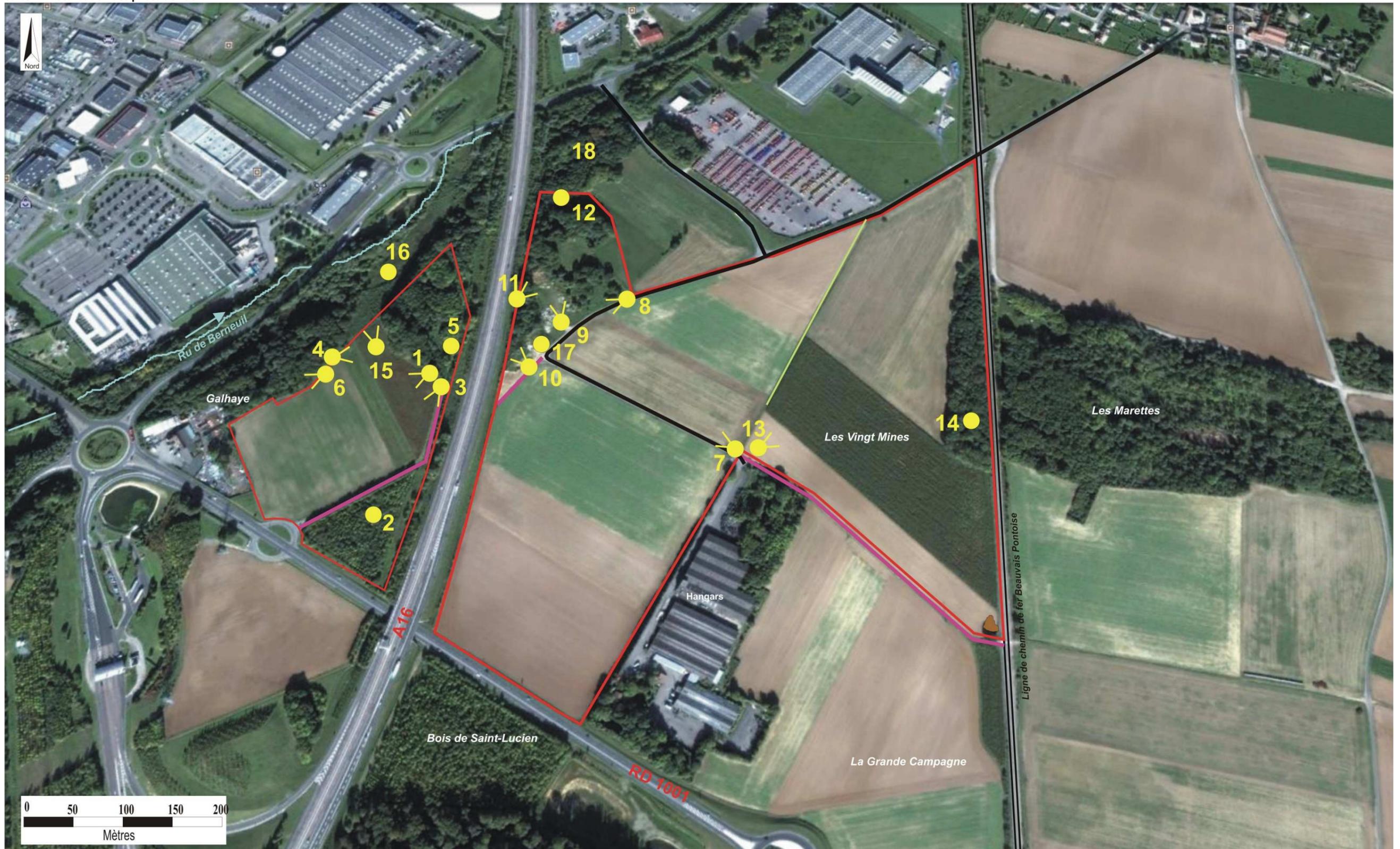
Source – ECOSYSTEMES

Carte 6 – Localisation des zones hydromorphes



Source – ECOSYSTEMES

Carte 7 – Localisation des prises de vue



Source – ECOSYSTEMES